

Compte-rendu du conseil municipal du 29 août 2023

Ordre du jour

- Vente de la parcelle WK 128
- Convention EBE COB : petits travaux sur la commune
- Electroménager salle des fêtes
- Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf août, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqué, le vingt-deux août deux mil vingt-trois s'est réuni à la mairie de Lescouët-Gouarec en séance publique au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

Présents :

Mmes : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Anne-Laure LE GUILLOU, Yolande LE LOUARN.
MM : Steven FLAMEN, Edward POUILLET, Willy BIGOT,

Absent(e)s excusé(e)s : Geneviève PINTO, Marie-José NOZAHIC, Michel EDY, Antony KEREVEUR

Absent(e)s : Victoire LANI

Secrétaire de séance : Anne-Laure LE GUILLOU.

Nombre de membres :

- En exercice	:11
- Présents	:6
- Votants	:6

Vente de la parcelle WK 128

Madame la Maire explique à l'assemblée que Mme Anne-Laure HAMON, nouvelle habitante de la commune qui vient d'acheter une maison située « Grande rue », souhaite acquérir les deux parcelles attenantes à l'arrière de sa maison afin d'avoir un jardin. Une des parcelles, la WK 128, appartient à la commune. Mme HAMON a fait une demande à la commune pour l'acquérir.

Les démarches pour acheter l'autre parcelle, la WK 127, sont en cours.

Après discussion, les membres du conseil proposent de fixer à 1 600 € le prix de vente de la parcelle WK 128 d'une superficie de 66 m² et autorisent Madame la Maire à effectuer toutes les démarches.

Madame la Maire ajoute qu'une ruine a été démolie sur la parcelle WK 127, en accord avec les propriétaires. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Chauviré de Malguénac et ont été entièrement facturés à la commune. Lors de la démolition, il avait été convenu que les propriétaires de la parcelle WK 127 participent financièrement à ces travaux.

Après discussion, les membres du conseil proposent de demander une participation des propriétaires à hauteur de 50 % du montant de la facture qui s'élève à 3 246 €, soit 1 600 €, pour la démolition de la ruine

Convention EBE COB : petits travaux sur la commune

Madame la Maire présente à l'assemblée le devis de l'EBE COB pour des petits travaux sur la commune au niveau du cimetière.

Le montant est de 151.76 € par jour avec mise à disposition de 2 personnes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent le devis et autorisent Madame la Maire à le signer.

Electroménager salle des fêtes

Madame la Maire informe l'assemblée de l'achat d'un réfrigérateur-congélateur PROLINE chez Darty à Rostrenen pour un montant de 229.99 €, pour la salle des fêtes.

Questions diverses

- Maison Charmot

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la maison située dans le bourg (à côté de la Maison bleue) représente un danger car la mэрule est à l'intérieur, des ardoises tombent, etc. Elle suggère la démolition de cette maison. Le propriétaire envisage de la vendre à 1€ symbolique mais la question de la prise en charge des frais de démolition se pose.

- Maison bleue – Avenant La Menuis

Madame la Maire présente l'avenant de La Menuis' pour un montant de 527 € T.T.C pour des tablettes en bois.

Après discussion, les membres du conseil valident cet avenant et autorisent Madame la Maire à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.